

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 25

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subventions à des associations pour leurs dispositifs de "Visites médiatisées/visites en présence d'un tiers". Exercice 2017.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
11048**

PRESENTATION

Le droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est fixé par une décision judiciaire. Il s'agit de temps de rencontre, entre les parents et leurs enfants, en présence d'un tiers. Ces visites, dites « visites médiatisées », s'inscrivent dans les missions de l'aide sociale à l'enfance. Ces visites ordonnées par le juge des enfants sont de plus en plus nombreuses. En effet, dans le cadre du diagnostic effectué lors des travaux du schéma Départemental 2016-2020, il a pu être constaté un recours croissant à cette modalité de rencontre.

L'organisation de visites en présence d'un tiers répond à différents objectifs, adaptés à la situation de chaque famille.

Les objectifs de ces visites sont :

- Evaluer la matière du lien parent-enfant
- Accueillir les familles dans un espace dédié autre que la MDS
- Prendre en compte la singularité de chacun pour adapter ses interventions

Les visites en présence d'un tiers restent majoritairement organisées en interne dans les Maisons Départementales de la Solidarité limitant ainsi le temps dédié à l'accompagnement individuel des familles.

La compétence et l'expérience acquise dans le champ de l'accompagnement à la parentalité, par les associations permettent d'apporter une réponse complémentaire à la mise en œuvre de visites ordonnées par le juge des enfants.

Ainsi, pour permettre une diversification de la prise en charge des enfants, un accroissement de l'externalisation vers des associations œuvrant dans le domaine de ce type de visites a été décidé pour ces situations relevant de l'aide sociale à l'enfance qui permettent d'observer et maintenir le lien parent/enfant.

Le présent rapport est de proposer le renouvellement des conventions de subvention de fonctionnement pour ce dispositif de visites, accompagné d'une augmentation de la subvention en raison de l'accroissement des besoins.

1/ L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) d'Aix-en-Provence, présidée par Monsieur Serge Tisseron, a son siège au 1 avenue Albert Baudoin, 13 090 Aix-en-Provence. L'Ecole des parents et des éducateurs (EPE) d'Aix-en-Provence et du pays d'Aix mène des actions qui s'intègrent dans un programme de soutien à la parentalité et de prévention des problèmes auxquels sont confrontées les familles, au moyen de permanences téléphoniques, consultations et suivis individuels, rencontres et débats. L'association met ainsi à la disposition des usagers, familles et professionnels au contact des parents et des enfants, plusieurs actions qui s'intègrent dans un programme de prévention.

En 2016, dans le cadre de la collaboration avec les services du Département à Aix-en-Provence, Gardanne, Vitrolles et Salon, 15 familles ont été suivies pour 216 droits de visites en présence d'un tiers.

Par ailleurs, 340 consultations et 20 entretiens d'écoute téléphonique ont été effectués. L'équipe de l'EPE d'Aix et du pays d'Aix qui participe au dispositif des visites médiatisées est composée de 5 psychologues cliniciens, d'un médecin psychiatre et d'une conseillère conjugale et familiale.

Demande pour l'exercice 2017

Pour le fonctionnement de son action spécifique, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 58 000 € et sollicite une participation financière du Département, seul financeur pour cette action, d'un même montant pour répondre à la forte sollicitation des services sociaux départementaux sur le ressort du tribunal pour enfants d'Aix-en-Provence.

Pour l'exercice 2017, je vous propose d'allouer à l'association EPE d'Aix-en-Provence une subvention de 58 000 €

2/L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de Marseille, 1 rue Rouvière, 13 001 Marseille, présidée par Monsieur Sébastien Violette. Fondée en 1970 à Marseille, l'Ecole des parents et des éducateurs intervient dans de nombreux domaines du secteur social comme la médiation, l'animation scolaire, et assure des actions de formation. Elle a développé également un dispositif pour organiser des visites médiatisées, sur les territoires de Marseille, d'Arles et d'Aubagne-La Ciotat. Créé en 2007, le dispositif « visites médiatisées » évolue à l'EPE 13 dans un étroit partenariat avec le Département et les équipes Enfance Famille des Maisons Départementales de la Solidarité.

Le rapport d'activité 2016 indique que l'association a effectué 431 heures de droits de visites en présence d'un tiers et ont concerné 30 familles et 46 enfants âgés de 3 mois à 17 ans.

Demande pour l'exercice 2017

L'association a établi un budget prévisionnel pour cette action spécifique d'un montant de 74 010 € et sollicite auprès du Département, une participation financière de 72 000 €, pour le fonctionnement de son dispositif « visites en présence d'un tiers ».

Les autres financements attendus sont :

- Aide CUI : 1 970 €
- Dons et cotisations : 40 €

Pour l'exercice 2017, je vous propose d'allouer à l'association EPE des Bouches-du-Rhône une subvention de 72 000 €

3/Centre associatif pour familles en crise (CAFC) « La Recampado », présidé par Monsieur Benoit Hubert, est situé, 6 allée Estienne d'Orves, 13 090 Aix-en-Provence. Créé en 1983, le Centre associatif pour familles en crise, dit CAFC, a développé successivement deux « espaces de rencontre », situés à Aix-en-Provence et Martigues. Ces lieux d'accueils offrent aux parents une possibilité de rencontre régulière dans un lieu aménagé à cet effet. L'association connaît un accroissement sensible de son activité. L'année 2016 est marquée

par une augmentation de 20% de l'activité par rapport à l'exercice 2015 sur le service Espace de rencontre, notamment en nombre de rencontres effectuées.

Demande pour l'exercice 2017

En 2016, 128 rencontres ont été réalisées.

L'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 467 346 € et sollicite une participation financière du Département de 70 000 € pour reconduire et étendre son activité concernant les espaces de rencontre et les visites en présence d'un tiers.

Les autres financements attendus sont :

- CNAF : 54 400 €
- Justice : 38 780 €
- Commune : 16 000 €
- Conseil Régional : 43 500 €
- CAF : 46 000 €
- Contrat urbain de cohésion sociale : 22 000 €

Pour l'exercice 2017, je vous propose d'allouer au CAFC La Recampado une subvention de 70 000 €

4/ L'association SAUVEGARDE 13 – service Archipel, présidée par Monsieur Jean-Marc Chapus, situé au 35 rue Duverger 13002 Marseille, est un des services du Pôle Protection de l'Enfance de l'association Sauvegarde 13. Outre la médiation familiale et la médiation pénale à caractère familial, il gère un lieu d'accueil collectif « Espace de rencontre ».

L'Espace de rencontre permet à chaque famille de partager des temps d'intimité en alternance avec des activités ludiques collectives. Les visites médiatisées que propose Archipel sont inscrites dans un dispositif qui, dans la rencontre parents-enfants, permet non seulement d'assurer la sécurité physique et l'intégrité psychique des enfants mais aussi d'évaluer les ressources de l'enfant, du parent et de l'environnement familial.

La spécificité de ces rencontres se caractérise par l'intervention du binôme travailleur social, formé à la médiation, et psychologue qui permet une double approche auprès des familles.

Bilan de l'action 2016 :

- Archipel a accueilli 494 enfants et organisé 1369 visites en présence d'un tiers.

Demande pour l'exercice 2017

Pour le présent exercice, l'association a établi un budget prévisionnel d'un montant de 256 937 € et sollicite une aide du Département de 80 000 € pour le fonctionnement de son service Archipel.

Les autres financements attendus sont :

- Organismes sociaux : 14 000 €
- Etat (Justice, FIPD...) : 46 091 €
- Région : 20 000 €
- CUCS et commune : 36 846 €
- Autres : 60 000 €

Pour l'exercice 2017, je vous propose d'allouer à l'association **SAUVEGARDE 13 – service Archipel** une subvention de 75 000 €

5/ L'association Addiction Méditerranée – Service Fil rouge (ex. AMPTA – Association Méditerranéenne de Prévention et de Traitement des Addictions), présidée par Monsieur Jean-Yves Cordonnier, dont le siège est situé au 7, square Stalingrad, 13001 Marseille, a proposé la mise en place, à compter de septembre 2012, d'un accueil de visites médiatisées par son équipe pluridisciplinaire du « Fil rouge ».

Spécialisé dans la prise en charge de parents confrontés à une addiction, ce service est à même de répondre aux problématiques particulières de situations suivies par les services sociaux départementaux.

L'accompagnement réalisé par le « Fil rouge » permet le maintien ou la reconstruction des liens entre l'enfant et son parent tout en soutenant le parent dans sa parentalité et en assurant la protection physique et psychique de l'enfant. Cette action répond également aux besoins dans les situations complexes de parents présentant une addiction.

Mis en place grâce au soutien du Département en 2012, le dispositif a assuré, en 2016, 54 visites médiatisées dont 16 entretiens concernant 3 situations familiales. Par ailleurs, 6 réunions de travail ont été consacrées à la concertation avec les services de l'aide sociale à l'enfance et les lieux d'accueil.

Les familles accueillies viennent en moyenne pour 2 visites mensuelles pour une durée d'une heure, à laquelle s'ajoutent les temps d'accueil. Les visites ont lieu dans les locaux de l'association.

Dans le cadre de ses missions au Fil rouge, l'association Addiction Méditerranée souhaite développer ces actions et son partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Dans cette perspective, les visites en présence d'un tiers ne seront plus limitées aux familles dont les parents présentent une problématique addictive.

Demande pour l'exercice 2017

Pour le présent exercice, l'association a établi un budget prévisionnel de l'action « Accueil de visites médiatisées au Fil rouge » d'un montant de 47 155 € et sollicite une aide du Département de 32 131 € pour le fonctionnement de ce dispositif, l'assurance maladie (ONDAM) y participant pour un montant de 15 024 €

Pour l'exercice 2017, je vous propose d'allouer à l'association Addiction Méditerranée – Service Fil rouge une subvention de 32 131 €

Au titre des compétences du Département en matière de protection de l'enfance relative à la mise en œuvre des visites en présence d'un tiers je vous propose d'attribuer aux associations EPE d'Aix-en-Provence, EPE Marseille, CAFC « La Recampado », Addiction Méditerranée service fil rouge et Sauvegarde service Archipel, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 306 131 €, qui fera, en cas d'accord, l'objet d'un versement unique après signature, avec chaque association, de la convention suivant le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

Conclusion

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 307 131 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 307 131 € le montant total des subventions de fonctionnement accordées au titre de l'exercice 2017 à cinq associations, réparties comme suit ;

58 000 € à l'EPE d'Aix-en-Provence

72 000 € à l'EPE de Marseille

70 000 € au CAFC La Récampado

75 000 € à Sauvexgarde 13 – Service Archipel

32 131 € à Addiction Méditerranée pour son service Fil rouge

- m'autoriser à signer, avec chacune des associations précitées la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 mars 2014.

- prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL